

Cahier des charges de la Résidence Artistique 2026 Au sein de la Résidence autonomie seniors DANTON 8 place Danton Lyon 3ème

Le contexte

L'ambition de la Ville de Lyon est de développer les résidences artistiques au sein des établissements municipaux accueillant des personnes âgées : résidences autonomies seniors et EHPAD.

Cette proposition, impulsée par Philomène RÉCAMIER, Adjointe au Maire de Lyon, en charge de la culture et des grands événements et Cécile DE LAURENS, Adjointe Déléguée au Bien-être des seniors, sera co-pilotée par la Direction des affaires culturelles (DAC) de la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale (CCAS), en partenariat avec la structure sociale, la mairie d'arrondissement et ses adjoints concernés.

Les enjeux d'une présence artistique longue dans les établissements pour personnes âgées

Dans **une approche transversale création artistique – action culturelle – santé et solidarité**, les résidences artistiques au sein des établissements accueillant des personnes âgées ambitionnent :

- **La création d'espaces de rencontres sensibles** et d'émerveillement au contact des artistes afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- **L'épanouissement et l'autonomie** des personnes par l'expérience artistique ainsi que la stimulation thérapeutique des capacités cognitives et psychomotrices ;
- **Le renforcement des liens avec les familles et les professionnels** des structures accueillantes en créant des instants de respiration et de partages ; la transmission d'outils de médiation aux professionnels ; le déplacement du regard des professionnels et des familles ;
- **L'ouverture du lieu sur son environnement proche ;**
- **Le soutien des artistes et de la création artistique** en donnant les conditions techniques et financières favorables à une activité de création ;
- **Le soutien de la recherche et de l'expérimentation** de formes artistiques de qualité dans des dispositifs innovants ; la participation des artistes à la vie d'autres communautés professionnelles afin de nourrir la création contemporaine.

Le cadre de la résidence artistique 2026 au sein de la résidence autonomie seniors DANTON

1 : La proposition

La résidence artistique prendra **la forme mixte d'une résidence d'action culturelle et de création**. Elle se déploiera au sein de la résidence autonomie seniors DANTON, située 8 place Danton dans le 3ème arrondissement de Lyon.

La proposition sera lancée en décembre 2026 se déploiera sur une période de cinq mois, à raison :

- **D'une quinzaine de jours minimum dédiés à la recherche et à la création artistique ;**
- **D'un cycle d'interventions d'une cinquantaine d'heures d'action culturelle** auprès des personnes résidentes, et le cas échéant, des professionnels de la Résidence ;
- **D'une vingtaine d'heures pour la coordination du projet et la communication**, la sensibilisation des personnels de la structure accueillante et la participation à la vie collective des Résidents.

La proposition artistique devra intégrer les enjeux socio-culturels propres à la résidence tels que l'isolement des personnes et le vivre ensemble. Elle devra donc favoriser le lien social et la tolérance à l'autre dans sa diversité notamment culturelle ou sociale.

Respectueuse des droits culturels, la proposition devra entremêler l'univers des artistes et celui des personnes dans une création totalement participative et partagée. La proposition devra **faire participer les personnes au processus de création**. Il ne s'agit pas pour les artistes de « faire faire » mais de « faire avec ».

Le temps de 15 jours de résidence création sera consacré au travail autour de la propre création des artistes, et, si besoin, au travail entre artistes de la compagnie autour de la création participative.

2 : Le lieu de résidence

Plusieurs espaces de travail et de pratique ont été identifiés et pourront être mis à disposition de l'artiste/des artistes en résidence :

- 1 salle de restauration (60m2), utilisable à partir de 15h
- 1 salle d'animation avec WIFI : 50 m2 avec coin cuisine
- 1 salle d'activité : 20 m2
- 1 grand espace de rangements/ stockage en sous-sol
- 1 bureau pour travailler (à partager avec l'équipe)
- 1 jardin et terrasse extérieure : 150 m2 + 1 terrain de boules

Sur la Résidence, **les jeudis matins et après-midis sont disponibles**, que ce soit pour des temps de création personnelle et pour les temps d'actions culturelles avec les résidents.

3 : Les résidents et l'ouverture de la Résidence à l'environnement proche

La Résidence autonomie seniors Danton accueille 50 résidents, avec une moyenne d'âge de 80 ans.

La résidence accueille actuellement 19 hommes et 31 femmes seul.es.

La capacité d'accueil totale de la résidence est de 66 personnes.

La résidence artistique sera un levier pour une ouverture du lieu sur son environnement proche et pour favoriser une double mobilité : celle des résidents à l'extérieur de la structure et celle des personnes au sein de la Résidence.

Un partenariat avec une école publique du quartier pourrait être à monter, afin que le projet ait une dimension intergénérationnelle, avec des enfants de CM1-CM2. L'équipe artistique sera accompagnée pour cela par la direction de l'Éducation de la Ville, en partenariat avec l'éducation nationale. Une ouverture aux associations de secteur peut être aussi pensée.

4 : Thématique de la résidence artistique

L'esthétique souhaitée par les résident.es concerne **le chant et la création musicale**. La pratique instrumentale pourra être incluse dans le projet.

Les thèmes souhaités concernent **les rêves, les espoirs, l'avenir et les traces mémorielles**.

5 : La restitution et valorisation de la résidence artistique

La création collective réalisée en atelier fera l'objet d'une valorisation sous la forme d'une représentation, avec **participation active des résidents et des enfants le cas échéant**. Le ou les lieux de restitution seront définis par le comité de pilotage rapidement.

Les ateliers feront eux-mêmes l'objet d'une valorisation sous forme de captation sonore et ou photographique.

6 : Le pilotage de la résidence

Les Adjoint.es au Maire et élu.es d'arrondissement concernés sont associé.es aux différents temps de coordination de la résidence.

Le CCAS et la DAC de la Ville de Lyon coordonnent conjointement la résidence, ils désignent deux référents.

La Résidence autonomie désigne une ou deux personnes référentes au sein de son équipe.

Ils forment ensemble un comité de pilotage qui se réunira avec l'artiste pour assurer le lancement, le suivi et l'évaluation de la résidence. Ils sont les interlocuteurs de l'artiste/des artistes durant le temps de résidence.

7 : Le financement de la résidence artistique

L'enveloppe prévue pour la résidence est de 10 000 euros.

Elle est financée par la Ville (Délégation Culture) et le CCAS à hauteur de 10 000€.

La subvention intègre tous les frais de matériel pour la création. La résidence ne dispose pas de fonds supplémentaires pour l'achat de matériels et le déplacement des seniors acteurs de la représentation.

La structure artistique devra déposer sa demande de subvention sur le portail des aides de la Ville de Lyon. Elle devra également déposer un dossier de co-financement DRAC pour la dimension intergénérationnelle le cas échéant.

La structure sera accompagnée dans ces démarches par les deux référents désignés de la DAC et le CCAS.

8 : Le Jury

Les artistes proposés devront être des **professionnels, inscrits dans une démarche de création**. Une expérience d'actions culturelles auprès des personnes âgées ou de personnes à besoins spécifiques est requise.

L'artiste ou la compagnie choisi.e sera sélectionné.e lors d'un **jury**, qui aura lieu en présentiel le **vendredi 18 septembre matin** au sein de la résidence DANTON ; le jury sera composé notamment des Référents DAC et CCAS, des équipes de la Résidence, des résident.es volontaires, et des élu.e.s.

Par souci d'équité entre les candidats et pour faciliter le choix des résident.es, **aucune visioconférence ne sera possible.**

9 : Candidature

Si cette proposition vous intéresse, veuillez transmettre **une note d'intention et un CV** (formation et parcours professionnels) **avant le 16 août 2026 minuit** aux deux adresses suivantes :

delphine.sicart@mairie-lyon.fr

fabienne.bonin@mairie-lyon.fr

La note d'intention devra notamment expliciter la façon dont les seniors (et les enfants le cas échéant) participeront au projet.